

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25039108***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT**13 MARS 2025**DIVISION MONS
GreffeN° d'entreprise : **0668 595 363**

Nom

(en entier) : **Green City Wallonie 2**(en abrégé) : **GCW2**Forme légale : **SCRL**Adresse complète du siège : **Chaussée de Bruxelles 128, à 7061 Soignies****Objet de l'acte : Changement adresse Siège Social.**

Extrait du conseil d'administration du 20.01.2025

1. Décision relative au transfert du siège social

Le président rappelle que le siège social actuel de la société est situé au Chaussée de Bruxelles 128 à 7061 Casteau et propose de le transférer à Zoning Artisanale de la Rivièrette N°9 à 7330 Saint-Ghislain.

1°) Après délibération, le conseil décide à l'unanimité :

De transférer le siège social de Green City Wallonie 2 (GCW2) au n° 9, Zoning Artisanale de la Rivièrette N°9 à 7330 Saint-Ghislain.

2°) De modifier en conséquence l'article deux des statuts de la société, relatif au siège social.

Le conseil mandate Yürük David, administrateur Délégué, pour accomplir toutes les formalités légales nécessaires, notamment la publication de la décision au Moniteur belge et la mise à jour des informations auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).